

UNIVERSITE ORLEANS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Conducteur-trice de travaux immobiliers, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ORLEANS, session 2022

Le Président de l'université d'Orléans,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Conducteur-trice de travaux immobiliers, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ORLEANS, au titre de l'année 2022 :

Madame CHALARD Sophie, Attachée Principale d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, présidente, INSPE CVL - Université d'Orléans, Orléans.

Madame LEPAGE Florine, Ingénieure Principale, vice-présidente, Mairie d'Olivet, Olivet.

Monsieur LARTHE Laurent, Ingénieur de Recherche - 1ère classe, expert, Université Paris Saclay, Orsay.

Monsieur VIOLETTE Antoine, Ingénieur de Recherche, Université d'Angers, Angers.

Monsieur BOUYSSOU Pascal, Maître de Conférences, suppléant, Université d'Orléans, Orléans.

Madame GONZALEZ Maude, Attachée Principale d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, suppléante, INSPE CVL - Université d'Orléans, Orléans.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Orléans, le 14 septembre 2022

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule **QUILICHINI**

Le Président de l'Université d'Orléans

Eric BLOND